

Rapport n° 014422-01J  
Avril 2023

# Dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides, et la création d'un parc national – Rapport de visite de site

## 10. Site de la Brenne



Bénédicte Guery  
Hervé Parmentier

## Sommaire

<b>1 Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Fiche de présentation du territoire.....</b>	<b>4</b>
<b>3 Enseignements de la visite .....</b>	<b>6</b>
3.1 Eléments de contexte.....	6
3.2 Principaux messages des personnes auditionnées.....	6
3.3 Analyse relative aux enjeux de protection et valorisation du site.....	10
3.4 Synthèse des enjeux.....	11
<b>4 Leviers d’actions et outils pour renforcer la protection et la valorisation .....</b>	<b>12</b>
4.1 Actions prioritaires.....	12
4.2 Enseignements utiles pour la mise en œuvre nationale de la protection des milieux humides .....	15
4.3 Appréciation de la mission sur la possibilité d’engager une démarche de parc national .....	16
<b>Annexes.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 1 Cartes du territoire.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 2 Liste des personnes rencontrées .....</b>	<b>20</b>

# 1 Introduction

Ce rapport de visite est une annexe du rapport de l'IGEDD n°014422-01, relatif à « la conduite d'un dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides, et la création d'un parc national ».

Le dialogue territorial a concerné 18 sites de zones humides parmi les plus emblématiques de France identifiés à l'issue d'une première mission de l'IGEDD<sup>1</sup>.

Ce rapport de visite constitue, avec les 17 autres rapports, le volet territorial du rapport principal. Chaque rapport de site peut être lu séparément.

Ce document offre un diagnostic général du site et des dynamiques en place, il présente les principaux messages des parties prenantes rencontrées par la mission et propose une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, au regard des enjeux de leurs zones humides. Enfin, il préconise des actions opérationnelles à court terme pour leur préservation et leur valorisation. Celles-ci ont vocation à être soutenues par l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales.

---

<sup>1</sup> <https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0012595>

## 2 Fiche de présentation du territoire<sup>2</sup>

<b>Site 10 : Brenne (voir annexe 1)</b>	
<b>Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre, Bassin Loire-Bretagne</b>	
<b>Superficie estimée du site humide emblématique (ENSH)<sup>3</sup></b>	60 075 ha
<b>Présentation</b>	<p>La surface totale de la zone humide appelée « cœur de Brenne » est évaluée entre 40 000 et 50 000 hectares. Incluse dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) de la Brenne, elle représente 20 à 30% de sa surface. Le territoire s'inscrit dans le bassin versant de la Loire et, à plus petite échelle, sur deux bassins versants du nord au sud du territoire : la Claise et la Creuse. Il recouvre quatre grandes entités paysagères (la Brenne qui couvre 60% du territoire, le Pays blancois, le Pays d'Azay et le Boischaud sud).</p> <p>Le cœur de Brenne recèle plus de 3 400 étangs soit une surface en eau d'environ 7 000 hectares. Créés par l'activité humaine et constituant de longs chapelets, ils ont une vocation historique de production de poissons dès le moyen-âge. Les mares issues de l'exploitation ancienne de marnières permettent d'abreuver le bétail.</p> <p>L'agriculture, la pisciculture, la chasse et le tourisme sont les principales activités économiques exercées. L'élevage est prédominant encore aujourd'hui sous une forme extensive et bénéfique à la zone humide. La fragilité de la filière est source de déprise des activités agricoles ainsi que la concurrence avec le développement d'une forte exploitation cynégétique centrée sur le sanglier. L'enfrichement associé a un impact notable sur les paysages de la Brenne et sa biodiversité.</p>
<b>Intérêt spécial du site et de son caractère emblématique</b>	Le site est remarquable pour ses paysages, son patrimoine architectural, la diversité et la richesse écologique de ses milieux. Il concentre les enjeux les plus forts de la Région Centre-Val de Loire en matière de biodiversité.
<b>Principaux enjeux de biodiversité liés aux milieux humides</b>	<p>Ce site héberge des habitats naturels avec une importante diversité faunistique et floristique : 30 habitats naturels d'intérêt communautaire, 1 294 espèces animales dont 278 protégées, 1 350 espèces végétales dont 350 avec un statut patrimonial.</p> <p>La végétation en cœur de Brenne comprend des ceintures denses de rose-lières et une riche végétation immergée et flottante. La zone est d'importance européenne pour les oiseaux d'eau, tant en nidification qu'en migration ou hivernage (Grèbe à cou noir, Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Héron pourpré, Guifette moustac, etc.). Le PNR recense 11 des 37 espèces de reptiles indigènes protégées en France. La Cistude d'Europe est emblématique du PNR.</p>
<b>Types de milieux</b>	Le site est composé de 10 milieux doux parmi lesquels : étangs (3 400, 9 100 ha), landes humides (1 300 ha), prairies humides (600 ha), végétation rivulaire (1 100 ha), boisements (303 ha) et mares (117 ha).
<b>Evolution de l'état du site</b>	<p>Les milieux humides sont en dégradation. Les masses d'eau superficielles en cœur de Brenne sont classées en état mauvais, médiocre ou moyen. Selon la note stratégique du contrat territorial zones humides (CTZH), les principaux usages qui génèrent des pressions sont l'intensification des pratiques de pisciculture (forages, intrants, nutriments apportés aux poissons) et l'agriculture en périphérie (mise en culture, drainage). Concernant la biodiversité, les pressions sont générées par les activités précédentes auxquelles s'ajoute la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Une motion du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Centre-Val de Loire de juin 2020 alerte sur une régression de la biodiversité</p>

<sup>2</sup> Cette fiche est adaptée du rapport de mission relative à la création d'un parc national de zones humides, IGEDD, mars 2022, elle reprend largement des informations de la note stratégique « construction d'un nouveau contrat territorial zones humides suite à l'évaluation du contrat 2017-2021 », envilys, hydroconcept, 2021

<sup>3</sup> Cette superficie ne préfigure en rien un éventuel périmètre pertinent pour traiter les enjeux écologiques du site.

	de la Brenne et cible clairement la pression des activités piscicoles, cynégétiques et sylvicoles.
<b>Couverture existante par des aires protégées</b>	<p>La protection forte représente 0,4% du PNR, 0,5% du site Ramsar et 1,1% du site emblématique, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réserve naturelle nationale (RNN) de Chérine, 394 ha (propriété du Département, du WWF-France et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),</li> <li>- La réserve naturelle régionale (RNR) Terres et étangs de Brenne, Massé, Foucault, 319 ha (propriété de la Région, du conservatoire d'espaces naturels (CEN), du PNR, de la commune de Rosnay et de deux particuliers.</li> </ul> <p>Le PNR de la Brenne (183 000 ha) recoupe le deuxième plus grand site français inscrit à la convention internationale de Ramsar (140 000 ha, 75% du PNR). Il contient deux sites Natura 2000 en Grande Brenne, plusieurs ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.</p>

## 3 Enseignements de la visite

### 3.1 Eléments de contexte

La visite de la mission s'est déroulée du 26 au 29 octobre 2022 dans un cadre serein et constructif avec quelques entretiens préalables et postérieurs. Au total, plus de 80 acteurs locaux ont été rencontrés. La mission remercie l'ensemble des personnes qui ont accepté de se rendre disponibles ainsi que le Président et l'équipe du PNR, sur laquelle elle s'est appuyée pour l'organisation de la visite.

Préalablement à la visite, la mission a organisé des entretiens téléphoniques avec les services de l'Etat (Préfet de l'Indre, DREAL et DDT), ses opérateurs (l'agence de l'eau) et le PNR.

Le programme s'est articulé sur trois jours associant des visites de sites et des rencontres d'acteurs sur le terrain autour des thématiques de gestion de l'eau, pisciculture, agriculture, forêt, biodiversité, tourisme et chasse et d'une rencontre avec le bureau du conseil syndical du PNR. A l'issue, deux réunions se sont tenues (dont l'une en présence du préfet de l'Indre, ses services, les opérateurs de l'Etat et le bureau du PNR), pour identifier les actions nécessaires à porter face aux enjeux principaux.

Suite à la visite du site, les élus du Département et de la Région ont été auditionnés. Enfin un membre de la mission a participé au déplacement de la Secrétaire d'Etat en charge de l'écologie qui s'est rendue en Brenne le 2 février 2023 pour la journée internationale des zones humides.

### 3.2 Principaux messages des personnes auditionnées

La liste des personnes auditionnées est donnée en annexe 2. Les principaux messages ressortant de ces entretiens sont les suivants :

#### Etats et opérateurs

L'attention de la mission est attirée sur le rôle important du PNR dans la préservation du territoire mais aussi dans son développement économique (second site touristique du département après le château de Valençay) et social (coordination de la santé). Il est attendu prioritairement d'identifier des axes d'amélioration de son action notamment en matière de préservation de la biodiversité.

En matière de gestion de la ressource en eau, la finalisation de la cartographie des cours d'eau et le recensement des forages d'eau souterraine par cartographie aérienne sont deux actions prioritaires pour bien gérer cette ressource et alimenter le plan de contrôle. Ces actions s'inscrivent dans l'esprit du contrat territorial zone humide (CTZH) 2022-27 en cours de signature avec l'agence de l'eau sur le territoire du PNR de la Brenne. Il est multi-acteurs et le PNR en est l'animateur. Il vise, face au changement climatique, à maintenir le milieu fonctionnel et la richesse de la biodiversité. Pour l'agence, il existe un réel enjeu de mieux connaître l'impact de l'évaporation des étangs qui à l'étiage serait comparable à la pression exercée sur les masses d'eau par l'irrigation. Il s'agit donc d'arbitrer entre gestion de l'eau et maintien de la biodiversité en réinterrogeant le nombre d'étangs à conserver. L'agence indique qu'elle prévoit d'accompagner un travail sur une stratégie foncière et d'acquisition, ainsi que sur le renforcement des connaissances à visée d'action et d'évaluation. Dans le cadre du nouveau contrat, l'agence ne financera plus la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) transférée aux collectivités gemapiennes.

Concernant les questions foncières, il existe une boîte à outil sur le sujet. La SAFER est l'interlocutrice. Elle souhaite revoir sa stratégie pour la reprise du foncier par des activités agricoles respectueuses de l'environnement. Le maintien de l'activité agricole doit s'appuyer sur la mobilisation d'une palette d'outils : création de zones agricoles protégées dans les documents d'urbanisme (ZAP), obligations réelles environnementales (ORE), fiscalité, etc. Le classement

UNESCO des « savoirs, savoir-faire et pratiques sociales liés à la pisciculture dans les étangs de Brenne » est une opportunité pour valoriser cette filière d'importance économique locale et la faire évoluer sur une meilleure prise en compte de l'environnement. La lutte contre les EEE est une question financière et non de compétences. Dans ses actions, l'OFB se concentre sur l'introduction et la propagation de nouvelles espèces.

## Collectivités

**Région de Centre-Val de Loire :** Le renouvellement de la charte du PNR pourra être l'occasion de porter des actions proposées par la mission en faveur des zones humides. La Région envisage en 2023, l'organisation d'assises régionales de l'eau. Par ailleurs, elle est très attentive à l'implication du PNR dans les actions relevant du service à la personne.

**Département de l'Indre :** Le Département souhaite s'impliquer davantage dans le territoire de la Brenne en complémentarité des actions portées par le PNR et qui s'inscrivent dans les compétences du Département, notamment au travers de sa politique d'acquisition des espaces naturels sensibles (ENS) sur la réserve de Chérine (zone de préemption de 1 400 ha dont la réserve actuelle). Le Département voit un intérêt à travailler sur une stratégie foncière partagée en Brenne, pour favoriser l'installation d'éleveurs et sur le soutien à des entreprises d'insertion pour la lutte contre les EEE. Le Département considère qu'un parc national renforcerait l'attractivité de la Brenne, et apporterait de l'excellence propre à sortir la Brenne de son marasme économique.

**Bureau du PNR :** La problématique à résoudre est l'accès au foncier des agriculteurs qui entretiennent le milieu. Les élus appellent à renforcer les coopérations avec le Département et la SAFER afin de recentrer les priorités d'acquisition sur le maintien de l'agriculture locale et la sylviculture. En effet, face à la pression exercée pour transformer les terrains en territoire de chasse, une action serait à mener pour garantir le maintien de leur vocation agricole lors des ventes. Des leviers fiscaux pourraient être également mobilisés (exonération des droits de mutation, revalorisation des bases d'imposition). Pour faire face à la propagation des EEE qui a été organisée par la mise en place d'une brigade par le PNR, financée par le contrat territorial de l'agence de l'eau ; les élus déplorent l'arrêt annoncé de ce financement. Ils ne sont pas favorables à la mobilisation de la taxe Gemapi sur des domaines privés. Ils s'interrogent sur la plus-value du projet de parc national au regard du PNR en place.

## Autres acteurs

**Agriculture :** Entre 2010 et 2020, le territoire a perdu 20% des exploitants dont la moyenne d'âge est de 50 ans. Il est nécessaire avant tout de préserver le foncier agricole, face à l'augmentation des prix (10 000 €/ha pour un terrain avec un étang utilisé pour la chasse, 6 000 €/ha pour un terrain agricole) ce qui nécessite de renforcer la coordination avec la SAFER. L'installation de jeunes agriculteurs doit être accompagnée via des conventions pluriannuelles ou l'encadrement de la cession des terres, en la conditionnant à de l'élevage extensif. Les acquisitions par la réserve naturelle de Massé Foucault ont été utiles aux agriculteurs.

Les zones humides constituent des secteurs à contraintes fortes (techniques, présence de sangliers, interdiction de retournement des prairies, etc.). Elles ne permettent pas de diversifier l'activité agricole avec par exemple l'implantation de photovoltaïque. Les mesures agro-environnementales, attractives au départ, ne permettent plus de rémunérer les exploitants du fait de l'extensification des pratiques. De plus, la complexité des dossiers de financement des mesures agro-environnementales est pointée. Des filières de qualité existent mais sont encore à valoriser, comme l'appellation d'origine protégée (AOP) du fromage de chèvre Pouligny-Saint-Pierre (en zone sud bocagère).

**Chasse :** L'acquisition des étangs par des nouveaux propriétaires est problématique du fait de l'enfrichement des terrains, la disparition de la pratique traditionnelle de la chasse aux canards, au profit de celle du sanglier qui commet beaucoup de dégâts aux cultures. Pour les chasseurs locaux, la fermeture du milieu et l'accroissement des populations de sangliers ne correspondent pas à l'identité cynégétique de la Brenne de chasse au gibier d'eau, profondément liée à la gestion de l'eau. Ainsi, le lien entre pisciculture et chasse est fort, les propriétaires d'étangs bénéficient de la présence de chasseurs bénévoles pour les opérations d'entretien lors des vidanges. En échange, ils les invitent à chasser sur leur propriété. La Fédération départementale des chasseurs (FDC) entretient des rapports constructifs avec le PNR. Elle œuvre pour créer des chemins et observatoires ouverts au public. La FDC est défavorable à un parc national qui apporterait des contraintes supplémentaires.

**Forêt :** 25% de la surface de la Brenne est forestière et majoritairement privée. Les forêts sont essentiellement feuillues (15% de surface résineuse). Dans le contexte du changement climatique, de nombreux dépérissements sont à déplorer. L'adaptation au changement climatique passera par la plantation d'essences résilientes. Les forêts subissent également une forte pression du gibier qui va en augmentant avec le développement des friches. Face aux risques d'incendie de forêts, les étangs constituent des réserves d'eau potentielles à aménager pour les rendre accessibles au service départemental d'incendie et de secours. La présence de mares en forêt reste méconnue ; des actions d'inventaire et de restauration pourraient être conduites avec le PNR.

**Conseil scientifique :** Les zones humides sont très anthropisées en centre Brenne. Les plans d'eau sont totalement artificiels avec des milieux secs l'été et en excès d'eau l'hiver.

L'accès au foncier pour maintenir la biodiversité et des activités locales est prioritaire. Le conseil scientifique souligne l'attachement des propriétaires fonciers au territoire dans la Brenne qui est « un territoire oublié des politiques publiques ». Il invite la mission à appuyer les sujets suivants : permettre aux PNR de devenir opérateurs de compensation écologique (comme le département des Yvelines), favoriser la délégation du droit de préemption du département au PNR, favoriser un opérateur national (du type du Conservatoire du littoral (CELRL)) pouvant faire de l'acquisition foncière en zone humide ou renforcer la coopération avec les établissements publics fonciers.

Il est attendu du PNR un partage de connaissances notamment sur le droit coutumier de l'eau et l'évolution de l'occupation du sol en lien avec l'enfrichement. Le conseil souhaite que l'activité scientifique du PNR s'inscrive dans le temps long pour mettre en place des suivis et des évaluations de l'état de la biodiversité, objectif prioritaire du PNR.

**Gestion de l'eau :** Le Syndicat Mixte d'aménagement Brenne Creuse Anglin Claise (SMABCAC) en charge de la gestion des cours d'eau (Claise, Anglin, Creuse) porte la compétence GEMAPI. Son périmètre d'intervention recouvre 98% du territoire du PNR. L'action du PNR se concentre sur les étangs et celle de la Fédération de pêche, sur les cours d'eau (suivi hydro-biologique). Le CTZH constitue la stratégie partagée entre ces acteurs. Le CTZH et le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont les cadres dans lesquels doit se poser la question de la vocation et de la conservation des étangs. Les gestionnaires de l'eau indiquent que le CTZH devrait financer plus d'animation.

Les principales menaces qui pèsent sur les zones humides sont le retournement de prairies, les drainages sans déclaration, le développement de la chasse aux sangliers, les apports en nutriments dans les étangs. Les effets du changement climatique sont très sensibles avec des assèchs en rivières.

L'alimentation en eau des étangs est aussi assurée par des forages dont certains ne sont pas autorisés. La question de l'entretien des étangs serait résolue si les us et coutumes devenaient loi. Une étude sur le lien entre qualité et typologie d'étangs plus ou moins piscicoles financée par le CTZH porte déjà ses fruits auprès des pisciculteurs partenaires qui commencent à diminuer leurs intrants. Enfin pour valoriser une gestion des étangs respectueuse de la biodiversité, une opération telle que « le concours des étangs fleuris » pourrait être organisée.



**Pisciculture :** Le maintien de la pisciculture permet celui des étangs. Les représentants de l'activité piscicole soulignent l'intérêt de communiquer auprès des nouveaux arrivants sur les bonnes pratiques de gestion de leur étang. Ils proposent que les notaires intègrent les us et coutumes dans leur acte de vente. Le classement récent de la pisciculture traditionnelle à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO est une véritable opportunité pour la filière. Il s'accompagne d'un projet de guide pratique des bonnes conduites, porté par le Syndicat des Exploitants Piscicoles de Brenne (SEPB) en lien avec le PNR. La filière porte en outre un projet de « route du poisson et du fromage » et bénéficie de la présence d'un atelier local de transformation « Fish Brenne ».

Les problématiques relevées sont : la cartographie des cours d'eau incomplète, l'arrêt du financement de la lutte contre les EEE par le prochain contrat de l'agence de l'eau. La pression des cormorans sur les piscicultures est gérée par des autorisations préfectorales de tir, des mesures d'effarouchement et des protections sur les étangs. Pour les pisciculteurs, il est nécessaire que le PNR acquière des connaissances, sur : l'évaporation des étangs (projet d'étude « Clim'étang »), sur le lien entre qualité de l'eau des étangs et type de pisciculture (étude en cours à inscrire dans le temps). Le PNR permet un dialogue ouvert à tous les acteurs. Il faut lui donner encore plus de légitimité plutôt que créer un parc national.

**Protection de la nature :** L'état de la biodiversité se détériore sur le territoire. Sur 3 400 étangs, seuls 30 sont en capacité d'accueillir la nidification d'oiseaux inféodés à ces milieux de roselières. Le WWF désigne l'étang privé du Grand Mez de 60 hectares comme le « meilleur » de la Brenne en terme de biodiversité, mais le statut de réserve effraie les propriétaires. La disparition des herbiers aquatiques, de l'élevage et l'enfrichement (par ensemencement parfois) sont les facteurs principaux de diminution la biodiversité en Brenne. A cela s'ajoutent les problématiques de lutte contre les EEE, des piscicultures intensives, de la démultiplication d'étangs « parasites » à supprimer (dont la moitié a été créée depuis les années 70) et de l'accès au foncier.

Plus de préservation des sites nécessiterait une stratégie foncière couplée à la mise en place d'ORE ou à des actions de contractualisation de type paiements pour services environnementaux (PSE) pour les propriétaires d'étangs<sup>4</sup>. Les zones humides devraient bénéficier des mêmes dispositions que les zones de montagne (comme l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, ICHN). L'avenir de la Brenne est dans le tourisme, non la pisciculture. Suite à une motion de 2019 du CSRPN alertant le PNR et le préfet sur le mauvais état de la Brenne et de ses étangs, un groupe « étang » a été créé, chargé d'améliorer les relations entre naturalistes et pisciculteurs sous l'égide de la Région. Ce groupe n'est pas intégré à la démarche UNESCO et au projet de route du fromage et du poisson. Un parc national peut apporter des bénéfices au territoire.

---

<sup>4</sup> Indre nature, LPO et WWF portent un projet privé de PSE avec 14 propriétaires entre 2023-2028.

**Tourisme** : étangs et zones humides sont la carte de visite de la Brenne et ce qui en fait l'identité en termes de communication. La marque « Valeur Parc » apporte des critères de reconnaissance du territoire. Destination Brenne, l'opérateur de tourisme dans le territoire, va investir dans la communication pour attirer plus de tourisme de nature (notamment dans les deux réserves). La charte prévoit l'accueil d'un tourisme rural plus élargi.

Les leviers de valorisation touristique du territoire sont les suivants : la route du fromage et du poisson, le classement au patrimoine de l'UNESCO, la participation à la pêche en pisciculture et la pratique douce de la randonnée (pédestre, équestre, cycliste). Cependant, des risques de conflit sur le partage de l'espace entre les chasseurs, les propriétaires privés et le public sont identifiés. Par ailleurs, les effets sur l'assèchement des rivières liés au changement climatique, limitent la pratique voire le développement des activités nautiques.

### 3.3 Analyse relative aux enjeux de protection et valorisation du site

L'analyse atouts-faiblesses-opportunités-menaces<sup>5</sup> est construite par la mission sur la base des éléments issus des entretiens :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etangs et zones humides font l'identité touristique de la Brenne avec un tourisme de nature.</li> <li>• Le PNR est actif et son action est reconnue par les acteurs économiques (chasse, pêche, agriculteurs, tourisme).</li> <li>• Les activités piscicoles, agricoles et forestières ont façonné le paysage, elles sont encore préservées.</li> <li>• Trois interlocuteurs sur le territoire concernent la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le SMABCAC (cours d'eau, compétence GEMAPI), la Fédération départementale de pêche et le PNR.</li> <li>• Le second ctzh (2022-27, 3,2 M€) porte la stratégie « eau et biodiversité en zone humide » du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la biodiversité : disparition des herbiers aquatiques.</li> <li>• Acquisition d'étangs et propriétés agricoles par des propriétaires privés pour de la chasse au sanglier entraînant un risque d'enfrichement.</li> <li>• Absence de stratégie foncière partagée en faveur du maintien de l'agriculture et des étangs pour la pisciculture extensive.</li> <li>• Faible rémunération de l'élevage extensif.</li> <li>• Manque de coordination de la vidange des étangs depuis l'arrivée de nouveaux propriétaires (système auparavant régulé par les us et coutumes).</li> <li>• Démultiplication d'étangs « parasites ».</li> <li>• Manque de coopération entre naturalistes et représentants des pisciculteurs et agriculteurs.</li> <li>• Engagement en faveur de la protection faiblement valorisé dans la charte du PNR en vigueur (2010-2022)<sup>6</sup>.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique de la pisciculture allant vers la préservation de la biodiversité : classement UNESCO, projet de « guide pratique des bonnes conduites », projet de route du poisson et du fromage, « PSE » WWF avec des pisciculteurs.</li> <li>• Acquisition de connaissances par le PNR : projet « Clim'étang » sur l'évaporation des étangs, étude « Aquabio » en cours sur le lien entre qualité de l'eau des étangs et type de pisciculture.</li> <li>• Révision de la charte du PNR qui a démarré en 2022.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique et sécheresse menaçant la pérennité des étangs et rivières en assec.</li> <li>• Propagation des EEE (Jussie, Ragondin, Ecrevisse de Louisiane).</li> <li>• Tourisme de nature faisant place à un tourisme rural moins qualitatif.</li> <li>• Développement de projets photovoltaïques, de méthanisation et éoliens en périphérie, voire dans le PNR.</li> </ul>

<sup>5</sup> Atouts/faiblesses : endogènes au territoire et/ou actuels – Opportunités/menaces : extérieures au territoire et/ou montant en puissance

<sup>6</sup> Une attention particulière devra être portée lors de l'élaboration du bilan de la charte pour évaluer le niveau d'engagement du syndicat mixte justifiant son statut d'aire protégée.

### 3.4 Synthèse des enjeux

La mission constate un consensus des acteurs sur le rôle essentiel de l'élevage et de la pisciculture extensifs pour maintenir la biodiversité de la zone humide, et sur les difficultés que constituent : l'enfrichement au profit de la chasse, les difficultés d'accès au foncier des jeunes agriculteurs, la déprise agricole et de l'élevage extensif, et le besoin de financement et de gestion coordonnée de l'entretien des étangs (EEE, vidanges, etc.).

Le PNR est un acteur local reconnu en tant qu'intégrateur et animateur des politiques territoriales dans les domaines de l'eau, économique et social. Son statut « d'aire protégée » reste cependant à affirmer. La collaboration avec le Département est à renforcer pour mieux partager les objectifs et les moyens dans les champs de compétences communs.

L'avenir touristique du PNR fait débat entre deux options : un territoire continuant à être valorisé pour ses étangs de naturalistes, et un territoire s'ouvrant vers ses zones rurales et un tourisme plus généraliste.

Le besoin de mise en place accrue de protection forte pour préserver la biodiversité (les 700 hectares des trois réserves naturelles représentent 0,4% de la surface du PNR), dont le constat est fait de sa dégradation est peu évoqué, hormis par les gestionnaires d'aires protégées.

Les actions de préservation de la biodiversité pourraient s'appuyer sur les leviers suivants existants ou à bâtir : le classement UNESCO récent de la pisciculture traditionnelle amenant vers de meilleures pratiques, un contrat territorial en cours de validation ciblé spécifiquement sur la zone humide permettant de développer des actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de la Brenne, une lutte organisée contre les EEE à pérenniser et la construction d'une stratégie foncière partagée en faveur de l'agriculture et des espaces naturels.

Les agriculteurs, pisciculteurs et chasseurs sont opposés à la création d'un parc national. Les gestionnaires de la nature et le Département y sont favorables. Les élus sont plus interrogatifs mais prônent de donner plus de légitimité et de moyens au PNR.

## 4 Leviers d'actions et outils pour renforcer la protection et la valorisation

La mission propose que quatre actions puissent être accompagnées techniquement et financièrement par l'Etat (Fonds vert, Plan national milieux humides), ses opérateurs (agence de l'eau) et les collectivités territoriales. Ces actions ont été discutées avec le PNR et les services de l'Etat. Elles sont de nature à « inspirer » d'autres territoires d'étangs.

### 4.1 Actions prioritaires

#### **Elaborer une stratégie partagée de maîtrise et d'animation foncière en faveur de la préservation des milieux humides et du maintien de l'agriculture et de la pisciculture extensives**

La préservation de la biodiversité de la Brenne est étroitement liée au maintien d'espaces ouverts et par conséquent des activités qui ont façonné les paysages. La maîtrise du foncier est un levier majeur permettant d'une part, de contribuer à la territorialisation de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) via le renforcement de la protection forte, d'autre part de sécuriser les activités agricoles et piscicoles extensives en apportant une garantie aux exploitants de mise à disposition de terrain. La hausse du coût du foncier et la réticence des propriétaires à établir des baux agricoles les engageant sur une durée longue fragilisent l'installation de jeunes agriculteurs et le maintien de l'activité agricole. Il en découle que l'élevage extensif, favorable à l'entretien des prairies en périphérie des zones humides tend à disparaître. Les étangs rencontrent les mêmes difficultés. L'arrivée de nouveaux propriétaires ne connaissant pas les « us et coutumes » d'entretien des étangs en chapelets fragilise également l'activité piscicole. Enfin, le développement de la chasse aux sangliers dans les propriétés privées est source de fermeture des milieux par l'enfrichement, de transformation des pratiques et des paysages.

Le croisement de la connaissance du territoire, de la structuration de la propriété foncière et des enjeux environnementaux est fondamental pour mener une action efficace d'animation foncière qui doit s'installer dans le temps par de l'animation.

L'action visera à élaborer une stratégie de maîtrise foncière et une animation de cette stratégie à l'échelle du territoire du PNR de la Brenne. Elle doit être partagée en associant l'ensemble des parties prenantes qu'elles soient opérateurs ou financeurs<sup>7</sup> Cette stratégie vise à renforcer la préservation des habitats et des espèces à forte valeur écologique<sup>8</sup>, la qualité et la quantité de la ressource en eau et à soutenir les pratiques agricoles et piscicoles extensives.

Elle organisera la coopération entre les acteurs mobilisables pour incrémenter leur propre stratégie foncière permettant d'optimiser une large palette d'outils (veille foncière, acquisition, droit de préemption, baux ruraux et environnementaux, ORE, association foncière pastorale, articulation avec les documents de planification territoriale).

L'élaboration de cette stratégie sera mise en œuvre par des actions d'animation foncière (avec les acteurs fonciers et les propriétaires) à inscrire dans le temps (cinq ans).

Pilote de l'action : PNR, Département de l'Indre

Calendrier : 2023- 2027

---

<sup>7</sup> Les gestionnaires d'aires protégées (PNR, association de Chérine, WWF, Indre Nature, LPO, GEN, FDC), le Département, la Région, les autres collectivités locales, la SAFER, l'Etablissement Public Foncier Local Cœur de France et les services de l'Etat.

<sup>8</sup> En se basant sur la cartographie de la DDT préparée dans le cadre de la territorialisation de la SNAP.

Budget prévisionnel : 140 000 € (élaboration de la stratégie et animation foncière).

Financement : Fonds vert, agence de l'eau, Région, Département et Feader

### **Renforcer l'acquisition et le suivi des connaissances sur les effets du changement climatique sur la biodiversité et la ressource en eau de la Brenne**

Compte tenu des enjeux de préservation de la biodiversité dans le territoire, fruit d'un fragile équilibre entre les activités humaines et la Nature, la Brenne est un territoire témoin des effets du changement climatique. Pour suivre et évaluer les impacts, engager des mesures d'adaptation et d'atténuation, le renforcement des connaissances est indispensable.

La stratégie scientifique a vocation à s'inscrire dans la future charte du territoire du PNR (2025-2040). Pilotée par le conseil scientifique du syndicat mixte, elle irriguera les politiques territoriales dans le temps long. Elle visera à mobiliser largement toutes les catégories d'acteurs (élus, socio-professionnels, associations) et portera une ambition d'engagement du grand public au travers d'actions de sciences participatives.

Elle couvrira l'étude et le suivi du lien entre changement climatique et la ressource en eau (qualité et quantité), la biodiversité et les activités humaines.

L'approfondissement des connaissances permettra de piloter plus efficacement les opérations de restauration écologique des milieux et des paysages et de préservation des ressources (finalisation de la cartographie des cours d'eau, identification des forages non autorisés).

La mise en place d'un système d'information géographique territorial facilitera l'incrémentation des données par l'ensemble des opérateurs locaux et un large partage des connaissances à compléter avec des actions de sciences participatives.

A terme, cette stratégie visera à constituer un réseau « d'étangs sentinelles du climat, de l'eau et de la biodiversité » comprenant des étangs choisis parmi les plus emblématiques de la Brenne faisant l'objet de suivis réguliers et qui s'inscrira dans une démarche inter-sites de zones humides.

Pilote : PNR avec l'appui du dispositif de recherche sur les effets du changement climatique en inter zone-ateliers proposé par la mission dans son rapport

Calendrier : 2023-2025

Budget prévisionnel : 100 000 €

Financement : Etat, agence de l'eau, collectivités.

### **Valoriser le classement de la pisciculture traditionnelle de la Brenne au patrimoine mondial de l'UNESCO pour un usage durable de l'eau et pour la préservation de la biodiversité**

La gestion des niveaux d'eau des étangs est un enjeu fort au regard du changement climatique pour la biodiversité et le bon fonctionnement de la pisciculture.

La pisciculture « traditionnelle » dans les étangs de la Brenne repose sur des savoir-faire anciens. Ainsi les étangs en chapelet de la Brenne peuvent être constitués de cinq à dix étangs appelant à une étroite concertation entre les propriétaires pour organiser les opérations de vidange. L'absence d'acculturation des nouveaux propriétaires peut rompre cette harmonie, déstabiliser l'activité et être source de graves dommages à la biodiversité.

Compte tenu de ses spécificités, la pisciculture traditionnelle de la Brenne bénéficie d'un classement au titre du patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. La fiche d'inventaire de l'UNESCO prévoit la production d'un guide de « bonnes conduites » à destination des pisciculteurs, porté par le Syndicat des exploitants piscicoles de Brenne (SEPB). Parallèlement, le WWF a engagé une

action de paiement pour services environnementaux avec 24 étangs, visant à promouvoir une pisciculture douce pour réduire ses impacts environnementaux (abandon de l'élevage de carpes sur les étangs de moins de 20 hectares, suppression de l'alimentation artificielle et de l'apport d'engrais). Ce projet associe le PNR de la Brenne et l'association de la réserve de Chérine.

L'action vise à développer un modèle économique durable de la pisciculture extensive valorisant les savoir-faire locaux, l'identité du territoire et les pratiques favorables à la biodiversité. Elle s'appuiera sur le classement UNESCO et intégrera différents leviers tels que la labellisation des productions locales, la valorisation touristique, la rémunération des aménités.

Les livrables attendus sont :

- L'objectivation et la définition de la pisciculture extensive selon la charge à l'hectare piscicole des étangs, les pratiques de gestion et les critères de qualité de l'eau et de biodiversité sur la base de l'étude sur la qualité de l'eau des étangs portée par le PNR ;
- La production d'un guide de bonnes conduites en valorisant les us et coutumes, notamment la gestion collective, en intégrant des critères environnementaux, de lutte préventive contre les EEE et les conclusions de l'étude en cours menée par le PNR sur la qualité de l'eau des étangs ;
- Une charte d'engagement vers une pisciculture extensive (portant une démarche d'amélioration continue en plusieurs étapes explicitées de l'intensif à l'extensif) à destination des pisciculteurs leur permettant d'intégrer un réseau qualifiant (conseils à la gestion, formation, suivis scientifiques, promotion) ;
- L'analyse d'opportunité de développement d'une filière valorisant les productions locales et la démultiplication du paiement pour services environnementaux des piscicultures extensives ;
- Des actions de promotion touristique : organisation de visites et de pêches avec rémunération des pisciculteurs, désignation comme étape de la route du fromage et du poisson ;
- Des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, et de médiation avec les pisciculteurs.

Pilote de l'action : Fédération aquacole de la Région Centre (FAReC) avec l'appui du Syndicat des exploitants piscicoles de Brenne (SEPB), PNR (avec appui de l'agence de développement touristique « Destination Brenne » et de la Région « Cap filière »).

Calendrier : 2023-2025.

Budget prévisionnel : 135 000 €

Financement : agence de l'eau (sensibilisation : production guide et animation), Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (DPMA), Ministère de la culture, Union européenne (FEAMP), Région (Cap filière DG agri), Département.

### **Faire de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, un objet écologique, social et économique**

Les EEE qu'elles soient végétales (Jussie péploïde, Jussie à grandes feuilles) ou animales (Écrevisse de Louisiane, ragondin), sont l'une des causes principales de l'érosion de la biodiversité. En Brenne, elles sont de nature à fragiliser la filière piscicole.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes et du plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE, des opérations

« coups de poing » ont été programmées. Elles appellent à être amplifiées et pérennisées pour constituer une opportunité d'insertion locale et de professionnalisation.

Le PNR de la Brenne a développé une expertise dans les actions de lutte contre les EEE (arrachage manuel ou mécanique, mise à disposition des propriétaires volontaires de nasses pour le piégeage d'écrevisses). Le service rendu par le PNR peut être assimilé aux cellules d'intervention mises en place dans les parcs nationaux pour soutenir les éleveurs face à la prédation.

L'urgence des interventions, amplifiée par les effets du changement climatique, appelle le PNR à élaborer une stratégie d'intervention priorisée (dans les secteurs de colonisation ou à forts enjeux de biodiversité) et durable (gestion et pratiques adaptées pour éviter le retour des EEE dans les sites traités) pour renforcer sa capacité d'intervention.

L'action vise à :

- Elaborer une stratégie de lutte contre les EEE (plantes aquatiques et Écrevisses de Louisiane) à l'échelle des étangs de la Brenne, visant à prioriser et pérenniser cette lutte appuyée sur l'expertise du PNR sur le plan scientifique, programmatique et de coordination des actions ;
- Appuyer et démultiplier la lutte contre les EEE engagée par le PNR en valorisant son expertise (veille, coordination de chantiers d'insertion, conventionnement avec les propriétaires d'étangs) et en soutenant l'acquisition de matériel de lutte ;
- Développer un réseau d'opérateurs issus de l'économie sociale et solidaire pour lutter contre les EEE en lien avec les politiques départementales.

Pilote de l'action : PNR, Département de l'Indre

Calendrier : 2023-2026

Budget prévisionnel : 400 000 € (personnel, matériel et prestations de services)

Financement : agence de l'eau (pour la stratégie), Fonds vert, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (DPMA), SMABCAC (taxe GEMAPI), collectivités, Union européenne

## 4.2 Enseignements utiles pour la mise en œuvre nationale de la protection des milieux humides

Les initiatives intéressantes dont la mission a pu avoir connaissance doivent être promues au-delà de ce territoire afin d'inspirer d'autres acteurs ayant les mêmes défis à relever :

- Le classement de la pisciculture traditionnelle de la Brenne au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO pour maintenir une pisciculture extensive ;
- Le contrat territorial avec l'agence de l'eau, ciblé spécifiquement sur la zone humide avec le PNR de la Brenne.

### Actions nationales

La plupart des enjeux soulevés en Brenne se retrouvent sur les autres territoires visités par la mission et doivent être portés au niveau national (maintien de l'agriculture, développement de paiements pour services environnementaux, appui du foncier pour la protection et l'installation d'agriculteurs, financements spécifiques, etc.).

Notamment, les acteurs du territoire ont évoqué les sujets suivants :

- Sensibiliser la FNSAFER aux enjeux fonciers en zones humides ;
- Eviter les changements de pratiques dans l'usage des sols lors des cessions (étangs, prairies) ;
- Proposer des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ciblées vers les étangs et des MAEC avec des bonifications dans les secteurs à enjeux forts de conservation ;
- Favoriser les PSE étangs ;
- Etudier la possibilité pour les PNR de proposer des espaces de compensation dans la séquence ERC.

### 4.3 Appréciation de la mission sur la possibilité d'engager une démarche de parc national

Le caractère spécial<sup>9</sup> de la Brenne est largement reconnu avec son paysage aux 3 400 étangs bordés de prairies, forêts et landes humides ; ses nombreux chemins de randonnée qui la sillonnent ; les us et coutumes de sa pisciculture inscrite au patrimoine de l'UNESCO ; son bâti traditionnel en pierres de tuffeau ponctuées de grès et sa biodiversité concentrant les enjeux les plus forts de la Région Centre-Val de Loire. Espèce emblématique de la Brenne, la Cistude d'Europe trouve ici un lieu de prédilection ; plusieurs dizaines de milliers d'individus font ainsi de la Brenne l'une des premières régions françaises pour cette tortue.

Le PNR de la Brenne est reconnu comme un acteur central de la dynamique territoriale. Il est reconnu par l'ensemble des acteurs pour les actions qu'il porte et sa capacité à réunir les parties prenantes. Un parc national n'apporterait dans ce contexte, pas de valeur ajoutée pour porter un projet de territoire en faveur de la préservation de la zone humide.

Néanmoins, la révision de la charte pour la période 2025-2040 est une opportunité pour réinterroger les acteurs locaux sur le renforcement de la préservation de la biodiversité de la Brenne par de la protection forte et sur l'intégration d'une exigence environnementale dans les pratiques d'élevage et de pisciculture.

Par ailleurs, la mission a constaté des positions différentes selon les acteurs, sur l'opportunité de créer dans la Brenne un parc national. Si les agriculteurs, pisciculteurs et chasseurs y sont opposés, les gestionnaires de la nature et le Département y sont favorables, cet outil étant perçu comme un facteur de notoriété pour le territoire et ses acteurs y compris économiques. Les élus sont plus partagés et prônent de donner plus de légitimité et de moyens au PNR.

Enfin, la mise en place d'un parc national serait potentiellement limitée par les superficies d'espaces de protection forte (672 ha, soit 1,1% de la zone humide emblématique principalement en cœur de Brenne) et sous maîtrise foncière publique (1 100 ha soit 2 %).

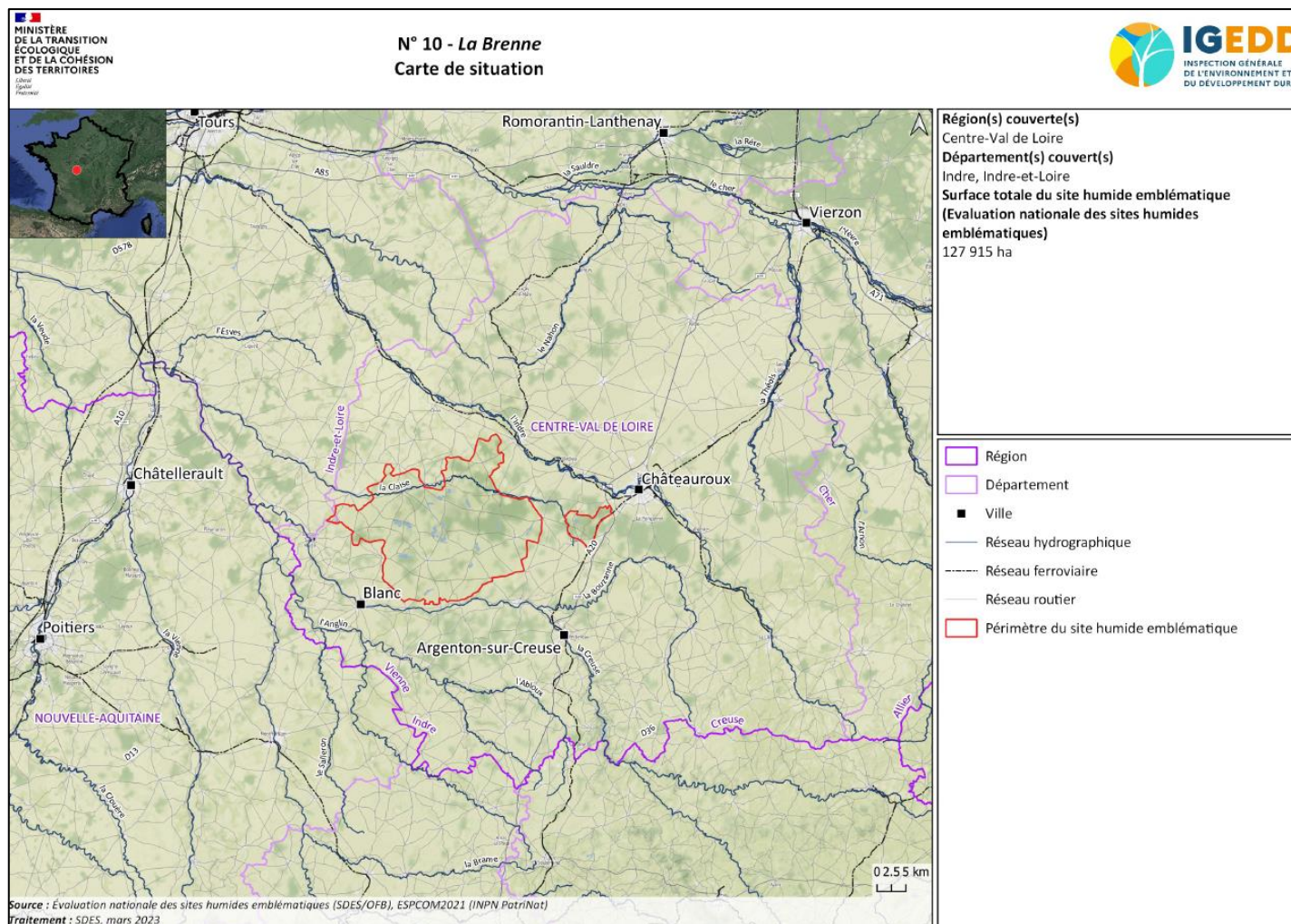
---

<sup>9</sup> Selon la loi du 14 avril 2006, un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.

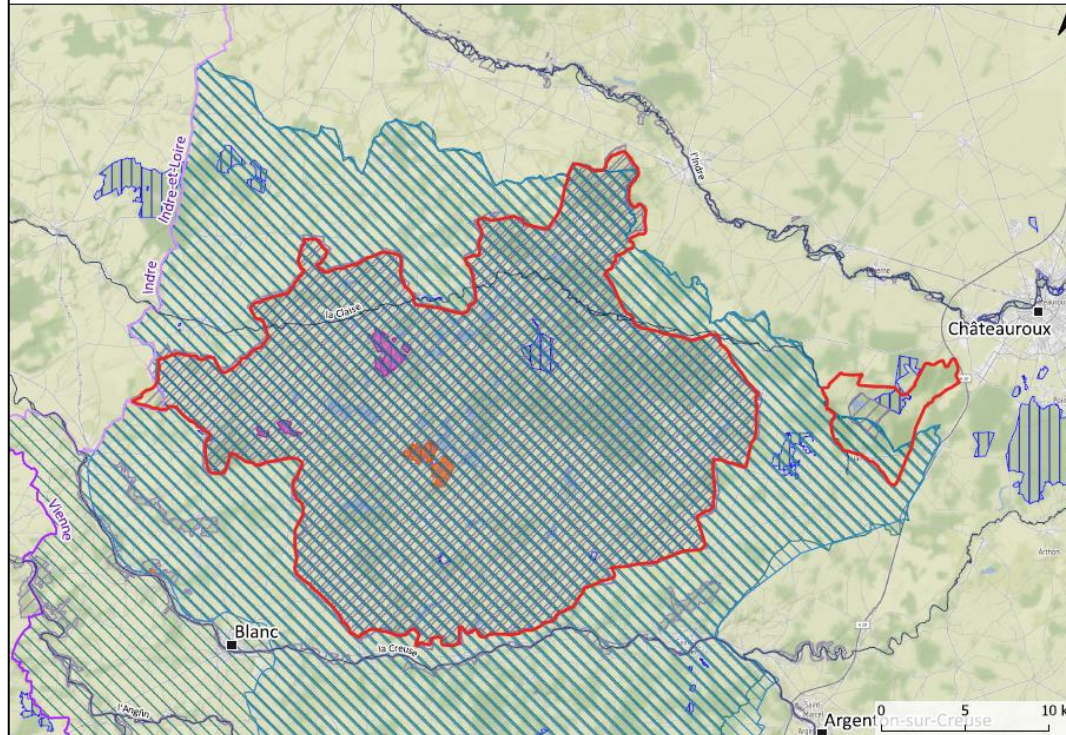


# Annexes

## Annexe 1 Cartes du territoire



**N° 10 - La Brenne**  
**Carte des aires protégées**






**Note :** En l'absence de couches centralisées au niveau national, certains dispositifs relevant du foncier public (intercommunalités, EPAGE, PNR, etc.) ne sont pas représentés.  
**Source :** Évaluation nationale des sites humides emblématiques (SDES/OFB), ESPCOM2021 (INPN PatriNat)  
**Traitement :** SDES, mars 2023

**ENS :** 672 ha, **Forêts publiques :** 154 ha, **Natura 2000 :** 57 347 ha, **Conservatoire d'espaces naturels :** 232 ha, **PNR :** 57 721 ha, **Ramsar :** 57 742 ha, **RNN :** 372 ha, **RNR :** 300 ha

*Note de lecture : Analyse comptabilisant les surfaces concernées par chaque dispositif. La somme des différentes surfaces peut donc être supérieure à la surface du site humide emblématique car certains dispositifs se superposent (surfaces avec double compte).*

**Région(s) couverte(s)**  
 Centre-Val de Loire  
**Département(s) couvert(s)**  
 Indre, Indre-et-Loire  
**Surface totale du site humide emblématique (Évaluation nationale des sites humides emblématiques)**  
 127 915 ha  
**Surface du foncier sous maîtrise et gestion publiques (État, département, Conservatoire du littoral, forêts domaniales et communales) et Conservatoire d'espaces naturels**  
 1 022 ha \*

\* Surface sans double compte

-  Région
-  Département
-  Ville
-  Périmètre du site humide emblématique
-  Réseau hydrographique
- Protections réglementaires**
-  RNN - Réserve naturelle nationale
-  RNR - Réserve naturelle régionale
- Protections contractuelles, engagements internationaux et nationaux**
-  Natura 2000
-  PNR - Parc naturel régional
-  Ramsar
- Foncier sous maîtrise et gestion publiques et Conservatoire d'espaces naturels**
-  Foncier sous maîtrise et gestion publiques et Conservatoire d'espaces naturels

## Annexe 2 Liste des personnes rencontrées

### Etat et opérateurs

#### **Réunion avec le préfet de l'Indre – 20/10/2022**

- Direction départementale des territoires (DDT) de l'Indre : Hélène BOURGAUD-TOCCHET directrice adjointe, Antoine COLIN chef de service planification risques, eau, nature
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire : Aymeric LORTHOIS adjoint au chef de service eau, biodiversité, risques naturels
- Préfecture de l'Indre : Stéphane BREDIN préfet
- Sous-préfecture de Le Blanc : Emmanuelle DRIEU-LEMOINE sous-préfète

#### **Réunion PNR-Etat du 28/10/2022**

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Carole KERVEVAN directrice régional adjointe, Rémy LIONNAIS chargé d'intervention
- Direction départementale des territoires (DDT) de l'Indre : Hélène BOURGAUD-TOCCHET directrice adjointe, Antoine COLIN chef de service planification risques, eau, nature (Spren), Valérie GARCIA-HANNEQUART responsable adjointe Spren
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAF) Centre-Val de Loire : Frédéric MICHEL directeur régional adjoint
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire : Aymeric LORTHOIS adjoint au chef de service eau, biodiversité, risques naturels
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire : Gerhard SCHELLER Architecte des Bâtiments de France, Chef de service de l'UDAP de l'Indre
- Office français de la biodiversité Centre-Val de Loire: Frédéric MICHAU directeur régional
- Préfecture de l'Indre : Stéphane BREDIN préfet, Muriel GARAT adjointe du bureau de l'environnement
- Sous-préfecture du Blanc : Jean-Luc GILLARD, secrétaire général

#### **Réunion PNR-Etat du 25/01/2023**

- agence de l'eau Loire-Bretagne : Bertrand DUGRAIN délégué territorial
- Direction départementale des territoires (DDT) de l'Indre : Rik VANDERERVEN, directeur, Antoine COLIN chef de service planification risques, eau, nature (Spren), Valérie GARCIA-HANNEQUART responsable adjointe Spren, Grégory ANGLIO
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire : Aymeric LORTHOIS adjoint au chef de service eau, biodiversité, risques naturels, Sébastien COLAS, Jean-Luc GILLARD
- Office français de la biodiversité Centre-Val de Loire : Yves CHASTANG (36) Frédéric MICHAU (direction régionale)

### Collectivités

#### **Région de Centre-Val de Loire – 17/11/2022**

- Jean-Francois BRIDET, vice-président en charge de PNR, biodiversité, rivières, qualité air, eau, Loire, condition humaine, conseiller municipal de Chartres, architecte
- Claire JORY responsable du service transition écologique biodiversité

### **Département de l'Indre – 25/01/2023**

- Marc FLEUREY président du Département et de Chateauroux Métropole
- Claude DOUCET vice-président du Département – Maire de Valencay – président des maires de l'Indre
- Nathalie CORBEAU conseillère départementale - canton de Le Blanc
- Gérard MAYAUD –vice-président du Département affaires sociales et solidarité – ex maire de Chaillac
- Lydie LACOU conseillère départementale – maire de Tenay – vice-présidente du CAUE
- Boris DUSAUSSOY – Directeur de l'aménagement du territoire et ruralité – en charge de la cellule d'appui à maîtrise d'ouvrage – ENS et Activités de pleine nature.

### **Elus du bureau du PNR – 27/10/2022**

- Alain NEVIERE conseiller municipal de Bélâbre
- Carole BODIN conseillère municipale de Migne
- Christelle RAOUI maire de Mauvières
- Christian DENIS conseiller municipal de Lurais
- Christophe VANDAELE maire de Vendoeuvres
- Claude MERIOT maire d'Oulches
- Dominique HERVO maire de Tournon-Saint-Martin
- Frédérique VRIGNAT maire de Chalais
- Gérard MAYAUD conseiller départemental
- Guy LEROY directeur
- Jean-Louis CAMUS maire de Mézières-en-Brenne, CDC Cœur de Brenne
- Jean-Pierre DARREAU conseiller municipal de Pouligny St Pierre
- Laurent LAROCHE maire de Bélâbre et Président du PNR
- Lydie LACOU maire de Thenay et Conseillère départementale
- Mathilde FOUCHET conseillère régionale
- Patrice BOIRON maire de Neuillay-les-Bois, CDC Val de l'Indre-Brenne
- Patrice HOUSSIN conseiller municipal de Lureuil
- Philippe GOURLAY maire de Roussines, CDC Mova
- Sabine AVRIL conseillère municipale de St Hilaire / Benaize
- Sébastien LALANGE directeur adjoint
- Serge BERGEAT maire de Rosnay
- Stéphane CAILLAUD maire de Le Blanc
- Thibault DUVAL conseiller municipal de Le Blanc

### **PNR - Réunion PNR-Etat du 28/10/2022**

- Guy LEROY directeur
- Jean-Louis CAMUS président de la communauté de communes Cœur de Brenne et maire de Mézières-en-Brenne
- Laurent LAROCHE président et maire de Bélâbre
- Patrice BOIRON président de la commission environnement et maire de Neuillay-les-Bois.
- Sébastien LALANGE directeur adjoint

### **PNR - Réunion PNR-Etat du 25/01/2023**

- Benoît PELLE, chargé de mission
- François PINET, chargé de mission
- Guy LEROY directeur
- Laurent LAROCHE président et maire de Bélâbre
- Patrice BOIRON président de la commission environnement et maire de Neuillay-les-Bois.
- Sébastien LALANGE directeur adjoint

## Autres acteurs

### **Agriculture et forêt - 27/10/2022**

- Chambre d'agriculture de l'Indre : Philippe DEMIOT vice-président
- Commission Agriculture-Pisciculture-Forêt-Chasse du PNR : Denis CHRISTIAN, président, conseiller municipal de Lurais
- Commune Le Blanc : Stéphane CAILLAUD conseiller délégué agriculture environnement écologie, agriculteur
- Confédération paysanne de l'Indre : Sébastien HESLOUIS porte-parole, éleveur de vaches allaitantes à Rosnay
- PNR de la Brenne : François PINET chargé de mission écologie
- Syndicat de la propriété rurale de l'Indre : Béatrice WIBAUX représentante
- Syndicat des forestiers privés de l'Indre : Laurence DE GRESSOT présidente

### **Chasse et pisciculture – 27/10/2022**

- Fédération aquacole de la Région Centre (FAREC) : Françoise AUBRUN présidente, Bérangère BOURDON animatrice
- Fédération départementale de la chasse de l'Indre : Gérard GENICHON président, Valérie GICQUEL-CHANTELOUP directrice, Laurent GANDILLOT vice-président, Guy PATUREAU-MIRAND vice-président
- Syndicat des exploitants piscicoles de Brenne (SEPB) : Joël DELOCHE

### **Conseil scientifique – 28/10/2022**

- Emmanuel CHAPOULIE, agronome et naturaliste, DDT du Doubs
- Jean-Paul CHANTEGUET, président du conseil scientifique
- Noël MOULIN, pédologue retraité
- Odile MARCEL, philosophe, collectif paysage de l'après pétrole
- PNR de la Brenne : Guy LEROY directeur, Sébastien LALANGE directeur adjoint, François PINET, chargé de mission écologie

### **Gestion de l'eau – 28/10/2022**

- Fédération de pêche de l'Indre : Rémi VILLALTA chargé de mission
- Syndicat d'Aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise : Jean-Louis CAMUS président, Alban MAZEROLLES technicien de rivière
- PNR de la Brenne : Vivien AIRAULT et Aurore COIGNET chargés de mission eau et environnement

### **Protection de la nature – 27/10/2022**

- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Brenne Berry : Delphine PANOSSIAN directrice
- Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire : Jean-Baptiste COLOMBO responsable d'antenne 18-36, Frédéric BEAU administrateur
- Indre nature : Jacques LUCBERT président, Hélène LOPEZ-NIEUL directrice
- PNR de la Brenne : Hélène GASTE et Clotilde MOREAU chargées de mission
- Réserve Naturelle de CHERINE : Jean-Louis CAMUS président, Albert MILLOT conservateur
- WWF : Jacques TRITIGNON, chargé de mission PSE (par téléphone le 28/11/2022)

### **Tourisme – 27/10/2022**

- Destination Brenne et Randonnée de la Brenne : Jean-Louis CAMUS président
- PNR de la Brenne : Guy LEROY directeur, Alain NEVIERE président de la commission tourisme





Site internet de l'IGEDD :  
« Les rapports de l'inspection »